

Concept pour l'enquête périodique sur l'état du développement et l'efficacité de l'« évaluation en commun » dans les écoles et les cantons

**VERSION V6** 

Auteur/e	MB, SA
Date de la version :	18/03/2021
Historique	- Retours du groupe de travail sur la version V2
·	- Retours du groupe de travail sur la version V3
	- Retours du Comité de la CESFG sur la version V4, 14/01/2021
	- Retours Assemblée générale CESFG, 17/03/2021
Statut :	en cours d'élaboration
Confidentialité :	document interne
Destinataires :	groupe de travail
Fichier / chemin d'accès	



# Table des matières

1.	CONTEXTE	3
2.	FONDEMENTS	3
3.	MANDAT	4
4.	PARAMETRES	5
5.	ACTEURS ET ROLES PAR RAPPORT A L'ENQUÊTE SUR L'ETAT ACTUEL DU DEVELOPPEMENT DE L'EVALUATION EN COMMUN	
6.	ENQUÊTE ET RAPPORT	7
	6. Portée et format de l'enquête	7
	6.2 Conception de l'enquête	8
	6.2.1 Étape 1 : sondage auprès des cantons	8
	6.2.2 Étape 2 : sondage auprès des gymnases	9
	6.2.3 Étape 3 : analyse et rapport	.10
7.	CALENDRIER	.10
8.	BUDGET	.11
9.	COMMUNICATION	.11
10.	RÉFÉRENCES	.11
11	ANNEXE	11



#### 1. CONTEXTE

Le thème de l'« évaluation en commun » a pris de l'ampleur en Suisse au début des années 2000¹, en réaction au débat sur les standards nationaux de formation dans le cadre du projet HarmoS. En 2009, les cantons ont adopté dans un concordat intercantonal (concordat HarmoS) des standards nationaux de formation pour la scolarité obligatoire.

La question s'est alors posée de savoir s'il ne convenait pas d'élaborer, également pour le secondaire II, des standards de formation à l'échelle de la Suisse afin d'assurer une meilleure comparabilité et fiabilité tant au cours du cursus qu'à l'issue de la formation. La question d'une éventuelle maturité centralisée, notamment, a fait l'objet de débats animés. Les cantons, la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses CDGS et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) se sont clairement déclarés opposés à une maturité uniforme ainsi qu'à la définition de standards nationaux de formation pour le secondaire II.

Les résultats de l'étude EVAMAR II (2008) ont toutefois mis en évidence qu'en vue de garantir l'accès général aux hautes écoles et universités, il était nécessaire de prendre des mesures pour augmenter la comparabilité et la fiabilité, par exemple au niveau de l'attribution des notes. C'est ainsi que l'« évaluation en commun » a émergé en tant qu'instrument et processus pour atteindre cet objectif.

Le rapport de la « Plate-forme Gymnase PGYM » (2008), un groupe de travail établi par la CDIP, propose dans sa recommandation 14 la « conception d'épreuves communes comme alternative aux standards de formation » :

«En l'état actuel des choses, la PGYM renonce à recommander l'introduction de standards de formation. En revanche, elle préconise, en tant que démarche alternative, le développement d'examens communs au plan scolaire interne ou interscolaire (p. ex. des épreuves individuelles, des épreuves communes d'orientation, des épreuves semestrielles, voire des épreuves de maturité). Sur mandat d'un ou de plusieurs cantons, la conception de ces épreuves doit être confiée aux écoles et à leurs enseignants – avec le concours d'experts. Afin d'assurer la comparabilité des exigences, il faut déterminer des critères généraux pour la conception de ces épreuves dans le sens de standards de procédure (ou directives normatives) pour l'élaboration et l'évaluation d'examens. La conception des épreuves de maturité doit être réalisée au plan scolaire interne, mais selon des directives et des normes de qualité harmonisées au plan cantonal, ce toutefois pas dans le sens d'une maturité uniforme. Il faut viser avant tout une harmonisation entre les cantons, coordonnée par la commission CDIP Gymnase.²»

Dans le cadre du projet de la CDIP pour la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec la maturité gymnasiale, cette suggestion a été reprise en 2016 dans la recommandation 2 « Soutien apporté aux gymnases en matière d'évaluation commune » (cf. ci-dessous).

En tant que conférence spécialisée de la CDIP, la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale CESFG accompagne la mise en œuvre de l'« évaluation en commun » (ainsi que des autres recommandations de la CDIP de 2016) dans les cantons et les écoles. En tant qu'agence spécialisée des cantons, le Centre suisse de l'enseignement secondaire II ZEM CES (anciennement WBZ CPS) met à disposition des offres de soutien.

#### 2. FONDEMENTS

Recommandations de la CDIP du 17/03/2016
 Soutien apporté aux gymnases en matière d'évaluation commune

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Walter Mahler, Gemeinsame Prüfungen. Absichten – Erfahrungen – Perspektiven, 2008

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Plate-forme Gymnase. La situation du gymnase (rapport PGYM), p. 78



Les cantons émettent des directives cadres visant à harmoniser les examens de maturité et soutiennent les gymnases dans leur réalisation de projets de développement relatifs à l'évaluation commune dans le cadre ainsi posé.

#### Décision de l'Assemblée générale de la CESFG du 20/03/2019

Maturité gymnasiale – Garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles (...)

- Il s'agit pour les cantons d'émettre des directives cadres visant à harmoniser les examens de maturité, c'est-à-dire à permettre une meilleure comparabilité des niveaux d'exigence et à inciter aux échanges pédagogiques déjà avant les examens de maturité. Les écoles sont chargées du pilotage de leur propre développement dans le cadre des directives établies (recommandation 2)
- Le ZEM CES relève régulièrement des informations sur la mise en œuvre de l'évaluation commune, notamment aussi sur les directives cantonales relatives à l'évaluation commune et/ou à l'harmonisation des examens de maturité. Ces informations peuvent être consultées sur https://www.zemces.ch/fr/centrede-competence-sec-ii/developpement-de-l-enseignement/evaluation-en-commun
- Décisions :
  - 1. La CESFG s'accorde sur un délai de quatre ans pour la mise en œuvre des recommandations de la CDIP relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale du 17 mars 2016.
  - 2. Conformément aux recommandations de la CDIP du 17 mars 2016, la CESFG s'accorde sur le fait que les cantons disposent au 1<sup>er</sup> août 2020, soit pour la rentrée 2020-21 :
    - de directives cadres cantonales visant à harmoniser les examens de maturité.
    - (...)
  - 3. La CESFG établit d'ici fin 2020 une liste des nouvelles directives cadre selon point 2.
  - 4. (...)
  - 5. La CESFG préconise par ailleurs de charger le ZEM CES du recensement annuel des bonnes pratiques dans les différents domaines couverts par les recommandations. (...)

#### Mandat de la CESFG au ZEM CES du 02/07/2020

Cf. annexe

#### MANDAT

Mandat de la CESFG du 02/07/2020

- 1. Le ZEM CES élabore, en collaboration avec la CESFG, la Conférence des directeurs et directrices de gymnases suisses (CDGS) et la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), un dispositif visant à examiner périodiquement l'état du développement et l'efficacité<sup>3</sup> de l'évaluation en commun dans les écoles et les cantons et le soumet pour décision à la CESFG. Délai : fin 2020
- 2. Sur la base de la décision de la CESFG, le ZEM CES procède à l'enquête et en rend compte à la CESFG.

Délai : fin 2021 pour le premier rapport

À cet effet, le ZEM CES a constitué un groupe de travail comprenant les membres suivants :

- Kathrin Hunziker, Présidente de la CESFG
- André Lorenzetti, directeur du gymnase Kirchenfeld, Berne, représentant de la CDGS
- Lucius Hartmann, Président de la SSPES, représentant de la SSPES
- Katharina Maag Merki, Université de Zurich, Institut des sciences de l'éducation
- Gonzague Yerly, Université de Fribourg, Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF)
- Martin Baumgartner, directeur du ZEM CES, direction du groupe de travail

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> À propos de l'efficacité, cf. 4. Paramètres, page 5.



#### Rôle du groupe de travail :

- Durant la phase de développement du concept :
  - Fournir des retours et des contributions à propos du document de travail en cours
  - « Préparer le terrain » auprès des acteurs et actrices à interroger pour le sondage, encourager les partenariats/coopérations entre les différents acteurs et actrices
- Durant la phase du relevé des données, c'est-à-dire après adoption du concept :
  - Fournir des retours et des contributions à propos des instruments de relevé des données et de la planification détaillée des sondages
  - « Préparer le terrain » auprès des acteurs et actrices à interroger en vue de l'enquête, faire entrer en compte le feed-back des personnes à interroger
- Durant la phase de l'analyse des questionnaires et de l'élaboration du rapport :
  - Fournir des retours et des contributions à propos des analyses et des projets de rapport, transmettre le feedback des personnes à interroger
  - Fournir des retours à propos du rapport final avant soumission à la CESFG

#### 4. PARAMETRES

#### • À propos de la notion d'efficacité :

pour l'exécution du mandat, il est notamment nécessaire de préciser la notion d'« efficacité de l'évaluation en commun » ; de l'avis du groupe de travail, mesurer l'efficacité n'est pas possible dans le cadre du mandat et des ressources disponibles.

Afin de mesurer l'efficacité, il faudrait tout d'abord tirer au clair les questions suivantes, tant sur le plan du contenu qu'au niveau méthodologique :

- Qu'entend-on par efficacité ?
  - Dans quels domaines veut-on obtenir quel effet au moyen de l'évaluation en commun ? Quels sont les critères et indicateurs pour l'appréciation de l'efficacité ?
- Comment constater, sur le plan méthodologique, un rapport de cause à effet entre l'évaluation en commun et, par exemple, une comparabilité accrue ?
  - Comment peut-on mesurer des effets si l'on ne dispose pas de données sur la situation avant l'introduction de l'évaluation en commun ?

Pour pouvoir recueillir des données fiables sur l'efficacité de l'évaluation en commun, il faudrait d'une part d'importants travaux préparatoires, et d'autre part une conception nettement plus complexe de l'enquête. (Diekmann, 2007)

De ce fait, l'enquête prévue se concentre, en ce qui concerne l'efficacité, sur les changements perçus par les personnes interrogées dans divers domaines (par exemple coopération au sein des groupes de discipline, pratique d'évaluation dans l'enseignement) qui ont découlé selon elles de l'introduction de l'évaluation en commun dans les écoles. Il s'agit là d'auto-évaluations ou d'évaluations subjectives par les personnes interrogées.

#### Les notions « examens de maturité harmonisés » et « évaluation en commun » :

Pour les sondages, il faut décrire précisément ce que l'on entend dans le cadre de l'enquête par « examens de maturité harmonisés » et « évaluation en commun », et quel est le rapport entre ces deux notions. Ces éléments sont précisés dans le dispositif détaillé.

#### Focus de l'enquête

L'enquête relève **l'état actuel du développement** des évaluations en commun. Il s'agit donc d'un instantané. Elle porte sur les aspects suivants : directives cadre, processus, mise en œuvre, éventuellement résultats.

En outre, il s'agit de recueillir les avis des différents acteurs et actrices à propos des **effets** perçus de l'« évaluation en commun », pour savoir notamment dans quelle mesure une culture de l'évaluation en commun s'est développée dans les écoles (par exemple au sein des groupes de discipline, ou dans l'ensemble de l'école) du point de vue des personnes interrogées.

Le sondage est réalisé auprès des gymnases, puisque les recommandations de la CDIP (2016) ne



s'adressent qu'aux gymnases. Dans une étape ultérieure, il pourrait valoir la peine d'effectuer également une enquête sur la situation et le développement de l'évaluation en commun dans les ECG par exemple.

# Plus-value de l'enquête

L'enquête a pour objectif de générer un aperçu actuel sur la situation de l'« évaluation en commun ». Les contributions des personnes interrogées fournissent aux enseignant-e-s et aux directions des écoles un savoir empirique qui peut être directement intégré dans leur propre processus d' « évaluation en commun ». Pour le développement des écoles, les résultats du sondage fournissent des indications sur les conditions nécessaires à la réussite de l'« évaluation en commun », qui peuvent être mises en place en conséquence dans la procédure d'évaluation en commun. Par ailleurs, la communication à propos de l'enquête se fait dans une optique d'apprentissage mutuel. Il n'y a là aucune volonté de contrôle.

#### • Partenaires / acteurs et actrices

Il faut veiller, dans toute la mesure du possible, à ce que la totalité des partenaires, acteurs et actrices soient intégrés, notamment la CDGS et la SSPES. Ces organisations participent toutes deux au groupe de travail. Les informations doivent également être relayées régulièrement dans les assemblées et les organes de communication de la CDGS et de la SSPES. Les hautes écoles/universités sont représentées dans le groupe de travail par une personne de Suisse alémanique et une personne de Suisse romande.

#### Périodicité de l'enquête

Le concept doit permettre un collecte de données en série sur le développement du développement et de la situation de l'évaluation en commun.



### 5. ACTEURS ET ROLES

Hautes écoles

Formation continue des en-

seignants / cadres scolaires Membre du groupe de

Formation des

enseignants

travail

CDIP

Recommandation du17/03/2016 soutien aux écoles pour l'évaluation en commun

### ZEM CES

Planification et réalisation de l'enquête selon mandat

#### év. IFES IPES

auprès des élèves de classes terminales (E-CT); auprès des diplômé-e-s (E-D)

Sondages auprès des élèves :

#### CESFG

Enquête sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la CDIP (17/03/2016): décision du 20/03/2019

- Mandante: mandat au ZEM CES pour l'enquête
- Membre du groupe de travail
- Destinatrice du rapport



o Membre du groupe de travail

o Membre du groupe de travail

#### Cantons

- Directives cadre relatives aux examens de maturité harmonisés
- Soutien aux écoles pour des projets de développement scolaire relatifs à l'évaluation
- Interrogés dans le cadre des sondages

# Gymnases

- Mise en œuvre de l'évaluation commune
- Développement et mise en œuvre d'une culture correspondante
- Interrogés dans le cadre des sondages

# 6. ENQUÊTE ET RAPPORT

### 6.1 Portée et forme de l'enquête

Le ZEM CES interroge tout d'abord les cantons (étape I), puis les écoles (étape II), et élabore finalement un rapport à l'intention de la CESFG (étape III).

Les questionnaires pour les sondages auprès des cantons et des écoles sont élaborés par le ZEM CES, puis discutés et validés dans le groupe de travail.

Étape I : sondage auprès des cantons

Les chefs des services concernés de tous les cantons et de la principauté de Liechtenstein sont interrogés.

Étape II : sondage auprès des écoles

### Écoles à interroger

Collecte de données complète auprès de tous les gymnases, y compris les gymnases privés. Cela représente environ 150 établissements.



#### Personnes à interroger dans les écoles

Dans les gymnases, le sondage sera effectué auprès des directions d'établissement et des responsables des groupes de discipline<sup>4</sup>.

Les directions d'établissement et les responsables des groupes de discipline seront interrogés sur les **disciplines** suivantes :

- langue première
- mathématiques
- Anglais
- Biologie
- Histoire

Les élèves ne sont pas interrogés sur «l'évaluation en commun», car on ne sait pas dans quelle mesure ils peuvent fournir des informations sur l'état de développement et les effets de «l'évaluation en commun». Toutefois, une future enquête auprès des élèves n'est pas exclue.

#### NOTA BENE:

L'étude envisagée est un projet qui exige un grand effort aussi bien de la part des participants au sondage que de la part des personnes réalisant le projet. L'équipe du projet a conscience de la charge de travail des enseignants et enseignantes et des directions d'établissement, et entend donc réduire au minimum le temps nécessaire pour le sondage.

Un test préliminaire est effectué, premièrement afin de pouvoir garantir une charge temporelle aussi minime que possible, et deuxièmement afin de vérifier la pertinence des questions.

# 6.2 Conception de l'enquête

#### 6.2.1 Étape 1 : sondage auprès des cantons

#### 1. Objet du sondage

(1) <u>Directives cadre relatives aux examens de maturité harmonisés</u>
 Aspects explorés

- Quelles sont les prescriptions faites aux écoles en ce qui concerne les examens de maturité harmonisés ?

Dans quels domaines y a-t-il une harmonisation ?

Avec quels instruments de monitorage vérifie-t-on l'atteinte des objectifs ?

Quelles sont les expériences faites au niveau du canton avec les examens de maturité harmonisés ?

- Depuis quand existe-t-il des examens de maturité harmonisés ?
  - Comment ces processus ont-ils été introduits (du haut vers le bas, du bas vers le haut, etc.) ?
  - Y a-t-il eu des projets cantonaux spécifiques pour l'introduction ?
- Où les cantons voient-ils des liens entre les examens de maturité harmonisés et l'évaluation en commun ?

#### • (2) <u>Directives cadre relatives à l'évaluation en commun</u>

Aspects explorés

- Quelles sont les prescriptions faites aux écoles en ce qui concerne l'évaluation en commun ?

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Il revient aux responsables des groupes de discipline de décider comment ils parviennent à leurs estimations en interne.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il se peut que dans certains cantons il n'existe pas d'harmonisation formelle des examens de maturité. Puisque les recommandations de la CDIP (2016) parlent explicitement de « directives cadres visant à harmoniser les examens de maturité », cette terminologie devrait également être utilisée dans le sondage.



Dans quels domaines y a-t-il des prescriptions ?

Avec quels instruments de monitorage vérifie-t-on l'atteinte des objectifs ?

Quelles sont les expériences faites au niveau du canton avec l'évaluation en commun ? Dans quelle mesure les cantons constatent-ils qu'une culture de l'évaluation en commun s'est développée dans les écoles ? À quoi peut-on le reconnaître ?

- Depuis quand l'évaluation en commun existe-t-elle dans le canton ?
  - Comment ces processus ont-ils été introduits (du haut vers le bas, du bas vers le haut) ?
  - Y a-t-il eu des projets cantonaux spécifiques pour l'introduction ? Y a-t-il eu des soutiens spécifiques pour des projets dans des écoles individuelles ?
- Où les cantons voient-ils des liens entre l'évaluation en commun et les examens de maturité harmonisés ?

#### 2. Forme du sondage

- Collecte de données complète auprès des services de l'enseignement secondaire II au moyen d'un questionnaire (questions standardisées et questions ouvertes ou semi-standardisées); analyse du contenu des directives cantonales et des prescriptions faites aux écoles
- Pour certains cantons, des entretiens téléphoniques complémentaires seront éventuellement réalisés afin d'obtenir des informations approfondies sur la mise en œuvre

## 3. Période du sondage

Mai à juin 2021

#### 6.2.2 Étape 2 : sondage auprès des gymnases

## 1. Objet du sondage

• (1) Examens de maturité harmonisés

Aspects explorés

- Comment les épreuves de maturité sont-elles élaborées ?
- Quels mécanismes de vérification et d'équilibrage sont mis en place dans l'école en liaison avec les examens de maturité ?
- Quels domaines sont harmonisés ? Dans quelle mesure y a-t-il des différences entre les disciplines ? Comment parvient-on à une harmonisation des examens de maturité ?
  - Comment l'école a-t-elle introduit des examens de maturité harmonisés ?
- Quelles sont les expériences de l'école avec les examens de maturité harmonisés ?

  Quels instruments de monitorage l'école utilise-t-elle ? Comment vérifie-t-on la qualité de l'harmonisation ?
- Où les directions des écoles ou des groupes de discipline voient-elles des liens entre les examens de maturité harmonisés et l'évaluation en commun ?

### • (2) <u>Évaluation en commun</u>

Aspects explorés

- Comment se présentent les prescriptions (quantitatives, qualitatives) et/ou recommandations de l'école pour l'évaluation en commun (par exemple à l'intention des groupes de discipline) ?
  - Comment l'évaluation en commun est-elle réalisée dans les groupes de discipline : nombre d'épreuves, participation (quels groupes de discipline ?), type d'épreuves, etc. Dans quelle mesure y a-t-il des différences entre les disciplines ?
- Comment l'évaluation en commun est-elle mise en œuvre dans l'ensemble de l'école ? Dans quelle mesure y a-t-il un échange interdisciplinaire à propos de l'évaluation en commun ?
- Depuis quand l'évaluation en commun existe-t-elle dans l'école ?

  Comment l'évaluation en commun a-t-elle été introduite à l'école ? Formes de soutien (formations continues, etc.) ?
- Quelles sont les expériences de l'école avec l'évaluation en commun ?

  Dans quelle mesure les directions des écoles et des groupes de discipline constatent-elles qu'une culture de l'évaluation en commun s'est développée dans les écoles ?



- Quels instruments de monitorage l'école utilise-t-elle afin de générer des connaissances utiles pour le pilotage ?
- Où les directions des écoles ou des groupes de discipline voient-elles des liens entre l'évaluation en commun et les examens de maturité harmonisés ?

#### 2. Forme du sondage

- Collecte de données complète par le moyen de questionnaires auprès des directions d'établissement et des responsables des groupes de discipline des disciplines sélectionnées.
- Pour certaines écoles, des entretiens téléphoniques complémentaires seront éventuellement réalisés afin d'obtenir des informations approfondies sur la mise en œuvre.

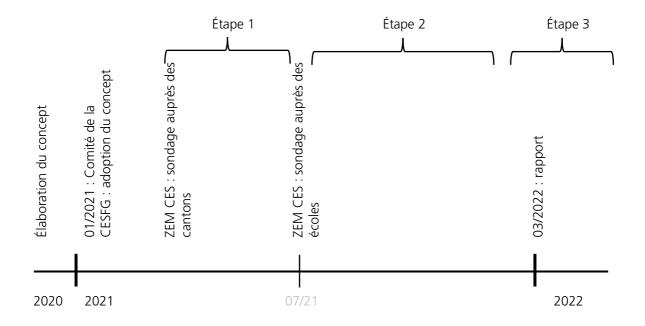
### 3. Période du sondage

Fin août à octobre 2021

#### 6.2.3 Étape 3 : analyse et rapport

- 1. Le ZEM CES fournit à la CESFG un rapport contenant les éléments suivants :
  - Relevé et analyse des données
  - Interprétation des données et messages clés
  - Proposition relative au contrôle en série
  - Retours aux personnes interrogées
- 2. Délai pour la soumission du rapport
  - Printemps 2022

## 7. CALENDRIER





#### 8. BUDGET

La première enquête auprès des écoles et des cantons est financée par la contribution de base de la CDIP au ZEM CES. Le financement des enquêtes périodiques ultérieures reste à déterminer.

#### 9. COMMUNICATION

Les gymnases seront informés que la CESFG a attribué au ZEM CES le mandat exposé au point 3. Cette information sera communiquée par la CESFG après son Assemblée générale (le 17/03/2021). La SSPES et la CDGS transmettront ensuite cette information dans leurs organes.

Les instances de la CDIP décideront d'éventuelles mesures en découlant, après un débat mené au sein de la CESFG avec la participation de la CDGS et de la SSPES.

# 10. RÉFÉRENCES

- Diekmann, Andreas (2007). Empirische Sozialforschung. Grundlagen, Methoden, Anwendungen.
   Reinbek bei Hamburg. Rowolth Verlag GmbH.
- Holmeier, Monika, Maag Merki Katharina, Hirt Carmen, Gemeinsames Prüfen. Eine Fallanalyse in Gymnasien der Schweiz, 2017
- Mahler, Walter (Redaktion), Gemeinsame Prüfungen. Absichten Erfahrungen Perspektiven, Bern, 2008; Reihe wbz forum cps
- Plate-forme Gymnase. La situation du gymnase en 2008 (rapport PGYM), 2008 ; cf. https://www.edk.ch/dyn/22490.php Recommandations de la PGYM

# 11. ANNEXE

- Recommandations de la CDIP du 17/03/2016
- Décision de l'Assemblée générale de la CESFG du 20/03/2019
- Mandat de la CESEG du 02/07/2020

#### Prochaines étapes

Présentation du concept à l'Assemblée générale de la CESFG
 17/ 03/2021

• Élaboration du dispositif détaillé conformément au concept

Discussion du dispositif détaillé au sein du groupe de travail
 26/04/2021

Début de l'enquête fin mai/début juin 2021